

**Commission:** ASEM: sommet Ue-Asie

**Question:** "L'Union Européenne et l'Asie, pour une redynamisation équilibrée des relations entre deux régions centrales pour l'économie et les relations internationales?"

**Auteur:** La République Populaire de la Chine

Les relations entre l'UE et la République populaire de Chine se sont développées rapidement depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1975. En particulier, la création du partenariat stratégique global UE-Chine en 2003 a approfondi et élargi la coopération dans un large éventail de domaines, et l'UE et la Chine sont devenues hautement interdépendantes en conséquence. Le monde d'aujourd'hui connaît des changements profonds et complexes. En tant qu'acteurs importants dans un monde multipolaire, l'UE et la RPC partagent la responsabilité de promouvoir la paix, la prospérité et le développement durable dans l'intérêt de tous. Ils conviennent de continuer à consolider et à développer leur partenariat stratégique au bénéfice des deux parties, sur la base des principes d'égalité, de respect et de confiance. La RPC réaffirme son soutien à l'intégration européenne.

L'année 1991 a marqué le début du processus de dialogue ASEAN-Chine. En 1996, la RPC est devenue un partenaire de dialogue à part entière de l'ASEAN. Les dirigeants des deux parties ont annoncé leur décision d'établir un partenariat de bon voisinage et de confiance mutuelle axé sur le XXI<sup>e</sup> siècle entre l'ASEAN et la RPC. Les deux parties ont décidé de mettre à niveau les relations ASEAN-Chine vers un partenariat stratégique pour la paix et la prospérité. Le renforcement des relations Chine-ASEAN constituent une force motrice pour le développement et la prospérité régionale.

La région autonome Ouïghoure du Xinjiang a souffert des malheurs du terrorisme et de l'extrémisme et n'est donc pas une affaire de droits de l'Homme ou de religion. Pour protéger la sécurité de tous les groupes ethniques du Xinjiang, y compris les musulmans, le gouvernement chinois a fermement réprimé d'une part les activités terroristes sous toutes ses formes, et mis en place d'autre part des centres d'enseignement et de formation professionnels.

Cela fait que pendant trois années consécutives, le Xinjiang a été préservé de tout incident terroriste violent et avec l'aide du gouvernement les civils ont trouvé un emploi stable et vivent une vie paisible et sûre. La sécurité publique restant assurée, la Chine demande une non-intervention internationale dans sa campagne de déradicalisation.

La RPC a adhéré en 1982 à la Convention de 1951 sur les réfugiés et à son protocole de 1967. La RPC a admis et installé localement plus de 280 000 réfugiés. Le gouvernement chinois reconnaît le statut de réfugié accordé par le HCR. Les migrants sont identifiés via la procédure de détermination du statut de réfugié du HCR conduite à Pékin. Néanmoins, la RPC estime qu'il existe une trop forte autorité du HCR qui se charge de la totalité du mandat de DSR et qui se montre incapable de contrôler le flux migratoire efficacement.

La RPC demande la reconnaissance territoriale de la mer de Chine et donc son exclusivité en temps que ZEE par la RPC. Le gouvernement chinois exige l'abstention économique, militaire ou autre internationale.

La RPC veille à maintenir son économie comme l'un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale et de bâtir une économie mondiale dans laquelle tous les pays bénéficient du développement et de l'innovation, d'une croissance interconnectée, d'intérêts convergents et de la sauvegarde et du développement d'une économie mondiale ouverte. Dans cette perspective, la RPC demande à réviser les relations commerciales et d'investissement dans un esprit de bénéfice mutuel avec l'UE notamment dans les accords de régulation douanières, la stabilité financière de la monnaie chinoise, la surveillance du marché et le commerce électronique.

L'accord-cadre sur la coopération économique globale (ALE) signé en 2019 a lancé le processus de construction de la zone de libre-échange ASEAN-Chine. Le commerce bilatéral entre l'ASEAN et la RPC a atteint 641,46 milliards USD en 2019, en croissance de 9,2% par rapport à l'année précédente. La RPC encourage la participation des pays de l'ASEAN pour promouvoir un développement mutuellement avantageux et s'aligner davantage à l'initiative chinoise "la Ceinture et la Route" (BRI) sur le plan directeur "Connectivity 2025" de l'ASEAN. Ce plan exige des infrastructures mondiales hautement intégrées.

La RPC a été particulièrement performante dans la lutte contre le Covid-19 parce qu'elle a un sens de la collectivité et du civisme qui fait défaut aux démocraties occidentales. Néanmoins, l'efficacité de la lutte face à la maladie a soulevé une multitude de soupçons sur l'origine de la maladie et sur les moyens de contrôler l'épidémie. La RPC juge les accusations hostiles. Les autorités chinoises s'opposent fermement aux demandes d'enquête internationale sur les origines du Covid-19 mais restent ouvertes à une enquête de l'OMS sous surveillance nationale.

Face à la crise sanitaire causé par le coronavirus, la RPC continuera ses efforts à la récupération mondiale au delà du don de 20 millions de USD à la OMS, l'envoi d'experts médicaux et de scientifiques, l'acheminement de tests diagnostiques et la construction de laboratoires par une encore plus grande participation.

La RPC, croit bénéfique l'introduction du vaccin CoronaVac contre le Covid-19 de la société biopharmaceutique Sinovac dans le marché pharmaceutique européen et asiatique.

Les priorités sanitaires ont mit au second plan les initiatives accordés du plan 2030 sur le développement durable. Il est donc impossible de fixer un objectif de neutralité climatique pour le moment. La Chine a néanmoins commencé son système national d'échange de droits d'émission et encourage les stratégies de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre.